

<b>TARIFS COMMUNAUX</b>	<b>Année 2025</b>
<b>1°) Installation ou changement de compteur d'eau</b> * main d'oeuvre - prix forfaitaire * fournitures nécessaires à l'installation du compteur (raccords, joints, ...)	53 € coût du matériel neuf
<b>2°) Utilisation de poteau d'incendie</b> * par intervention - prix forfaitaire * pose et dépose du compteur provisoire * prix du mètre cube d'eau <i>L'utilisation des poteaux d'incendie à un usage autre que celui pour lequel il est destiné revêt un caractère tout à fait exceptionnel et doit faire l'objet, au préalable, d'une demande écrite. Les employés municipaux sont seuls habilités, dans ce cas, à procéder à l'ouverture et à la fermeture des vannes. L'utilisation des poteaux d'incendie n'est pas autorisée pour l'alimentation des compteurs de chantier.</i>	82 € 35 € 2,03 €
<b>3°) Fermeture ou ouverture de vanne de branchement</b> * par intervention - prix forfaitaire	35 €
<b>4°) Frais d'accès à l'abonnement eau potable</b> * nouveaux branchement * branchements déjà existants	263 € 41 €
<b>5°) Frais d'installation de branchement (règlement de l'eau/article 5 alinéa 11 et 12)</b> Tous les travaux d'installation de branchement sont exécutés pour le compte du client et aux frais de celui-ci par le service des Eaux ou, sous sa direction par une entreprise agréée par lui, Le service des eaux ou l'entreprise agréée par lui présente au client un devis des travaux à réaliser et des frais correspondants, Le devis précise les délais d'exécution des travaux	au coût réel
<b>6°) Forfait de raccordement au réseau d'assainissement</b> Permis de construire et d'aménager déposés après le 01/07/2012 : (PFAC Participation pour le financement de l'assainissement Collectif)- Délibération d'institution D2012-63 du 27/06/2012 <b>- Nouvelles constructions (à usage d'habitation individuelle)</b> jusqu'à 150 m2 de surface de plancher, au-delà de 150 m2 (/m2 supplémentaires)	2 920 € 18 €
<b>- Nouvelles constructions (habitations de 2 logements et +, résidences de tourisme, résidences hôtelières, commerces, bureaux, hôtels, équipements publics et bâtiments d'intérêt général, bâtiments agricoles)</b> pour la première unité par unité supplémentaire également exigé au-delà de 600 m2 de surface de plancher (/m2 supplémentaires)	2 920 € 701 € 18 €
<b>- Constructions existantes :</b> par unité nouvelle(logement, commerce, bureau,...) créée	701 €
<b>7°) Interventions pour le compte des particuliers (autres que celles mentionnées ci-dessus) coût horaire</b> * intervention d'un employé communal * intervention véhicules avec chauffeur (unimog, chargeuse, camion) La Commune n'intervient qu'à titre exceptionnel et dans les cas d'urgence. Les demandes ne sont satisfaites que dans la mesure où les interventions ne sont pas de nature à entraver le bon fonctionnement des services municipaux. <b>* participation des alpagistes pour déneigement ou dégagement suite à orage de la voie d'accès aux chalets communaux :</b> - par intervention (en TTC) - Particularités voie d'accès aux chalets de l'Aulph de Fier Haut et Bas (= répartition/alpagistes):	59 € 143 €  143 €
<b>8°) Reproduction de documents (encadré par arrêté 01/10/2001 jo 02/10/2001+ décret 2001-493 du 06/06/2001)</b> * photocopie (format A4) noir et blanc - l'unité - à partir de 20, l'unité	0,18 € 0,10 €
* photocopie (format A3) noir et blanc - l'unité - à partir de 20, l'unité	0,30 € 0,20 €
* photocopie recto et verso (A4) noir et blanc - l'unité - à partir de 20, l'unité	0,30 € 0,20 €
* photocopie recto et verso (A3) noir et blanc - l'unité - à partir de 20, l'unité	0,60 € 0,40 €
* photocopies noir et blanc destinées aux associations et sociétés locales déclarées (comptabilisation du nombre de photocopies)	gratuit
* photocopie (format A4) couleur - l'unité - à partir de 20, l'unité	0,40 € 0,30 €
* photocopie (format A3) couleur - l'unité - à partir de 20, l'unité	0,80 € 0,70 €
* photocopie recto et verso (A4) couleur - l'unité - à partir de 20, l'unité	0,70 € 0,60 €
* photocopie recto et verso (A3)couleur - l'unité - à partir de 20, l'unité	1,50 € 1,40 €
* Scan ou mail	1,50 €
<b>9°) Cimetière</b> - Caveaux (antérieurs à 2019) : <b>4 places</b> Eléments concession(30 ans)	1 150 € 420 €
<b>3 places</b> Eléments concession(30 ans)	950 € 420 €
<b>Concession pleine terre (jusqu'à 3 corps)</b>	420 €
<b>Colombariums (antérieurs à 2019)</b> Eléments concession(30 ans)	650,00 € 420,00 €
<b>Jardin du souvenir</b>	Gratuit
<b>Caveaux (tranche de travaux 2019)</b> -4 places(mise en place + élément) -3 places(mise en place + élément)	2 400,00 € 2 100,00 €
<b>Colombarium (tranche de travaux 2019)</b> Eléments concession(30 ans)	750,00 € 420,00 €
<b>10°) Autres</b> * stationnement taxis sur le domaine public	Gratuit

0 €

*location de jardin (par an)	50 €	
*autre occupation temporaire du domaine public		
si occupation régulière sans électricité (par an et par m2)	12 €	
si occupation régulière avec électricité (par an et par m2)	33,00 €	
si occupation occasionnelle (par jour et par m linéaire)	3,00 €	
*disques de stationnement	1,50 €	
*Location de vaisselle à des particuliers (par couvert)	0,50 €	
<b>11°) Location de salles et prêt de mobiliers</b>		
	<b>Associations manigodines Loi 1901 déclarées en Préfecture</b>	<b>Autres associations Particuliers Collectifs ou autres groupements non déclarés en Préfecture</b>
<b>Type d'utilisation</b>		
<b>Salle des Fêtes</b>		
Réunion sans but lucratif (A.G. de copropriété, réunions)	Gratuit	85 €
Activités régulières	50 €/an de participation aux charges	
Soirée ou réception sans entrée payante(vin d'honneur, anniversaires, mariages,...)	Gratuit	315 € + 50 € de charges
Soirée ou réception à but lucratif	50 €/manifestation	390 €+50 € de charges
Tarif week-end du vendredi soir au lundi matin	Gratuit	450 €+50 € de charges
<b>Salle sous le Presbytère/ Salle des associations /Salle hors sacs Merdassier</b>		
Activités régulières	50 €/an participation aux charges	
Réunions sans but lucratif et sans repas (A.G. de copropriété, vin d'honneur...)	Gratuit	64,00 €
Exposition (tarif pour la semaine)		42,00 €
<b>Salle de motricité groupe scolaire</b>		
Activités régulières	50 €/an de participation aux charges	
Activités ponctuelles exceptionnelles	Gratuit mais réservation obligatoire	
Stages weekend	suivants : 50 €/stage	
<b>Salles bâtiment d'accueil et de services de la Croix Fry</b>		
	<b>Associations manigodines Loi 1901 déclarées en Préfecture + Déléataire Remontées mécaniques</b>	<b>Autres associations Particuliers Collectifs ou autres groupements non déclarés en Préfecture PRIX TTC (TVA 20%)</b>
Salle polyvalente Guy et Gilles VACHERAND-DENAND (80,05m2) avec cuisine (*)	Gratuit lors d'une utilisation non lucrative	350,00 €
Salle polyvalente Guy et Gilles VACHERAND-DENAND (80,05m2) sans cuisine (*)	Gratuit lors d'une utilisation non lucrative	300 €
Salle de réunion Alphonse VEYRAT-CHARVILLON (33,54m2) (*)	Gratuit lors d'une utilisation non lucrative	144 €
Salle Hors sacs Henri VEYRAT-DUREBEX (72,29m2) (*)	Gratuit lors d'une utilisation non lucrative	240 €
<b>Pour l'ensemble des salles :</b>		
Tarifs "tout compris" à l'exclusion du nettoyage et du rangement des locaux qui restent à la charge de l'utilisateur. Une caution sera demandée pour le ménage et les dégâts éventuels au moment de la réservation, soit 500 € pour toutes les salles. Cette caution pourra être encaissée en cas de manquements aux obligations de ménage dûment constatés par les services municipaux.		
Intervention pour le compte des associations pour le ménage des salles communales :50€/h, Le prêt de salle pourra être suspendu après deux utilisations si les salles ne sont pas rendues propres.		
L'utilisation de la salle des fêtes et le prêt de matériel sont réservés en priorité aux résidents (permanents et temporaires), particuliers, groupes et associations de la Commune		
<b>Appentis sous l'Aiguille</b>		
	<b>Associations manigodines Loi 1901 déclarées en Préfecture</b>	<b>Autres associations Particuliers Collectifs ou autres groupements non déclarés en Préfecture</b>
mise à disposition appentis+électricité	Gratuit	120 €(2 nuits)+électricité
<b>Prêt de Mobiliers</b>		
1 table+2 bancs	Gratuit	13 €

(\*) Salle hors sacs et salle polyvalente : pas de location pendant la saison hivernale  
Salle de réunion : location possible en saison hivernale